

Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

Au nom de l'ensemble des syndicats de l'Unsa Éducation, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2017.

2017, cinquième année de la refondation, et pour ce qui nous concerne, deuxième rentrée pour la réforme du collège. L'Unsa Education constate que toutes les heures promises pour la mise en place de cette réforme sont effectivement budgétisées. Il est à noter cependant, que la majorité des postes d'enseignements créés l'ont été pour accompagner la hausse démographique (+950 élèves) et non pas pour favoriser les pratiques pédagogiques plus efficaces, mais plus coûteuses encouragées par la réforme du collège.

Pour l'Unsa Education, une refondation ambitieuse n'a de sens que si elle est menée sur le long terme, que si elle est évaluée sur ses effets à long terme. Nous espérons que les moyens mis en place pendant cette mandature seront maintenus dans l'avenir.

Si dans notre département, la hausse des effectifs des collèges s'accompagne bien d'ouverture de classes (+22 par rapport à l'an dernier) et que des situations particulières dans certains collèges ont enfin été prises en compte, force est de constater que le Conseil Départemental n'a pas réagi à la mesure de la démographie : certains collèges se retrouvent en difficulté par le nombre d'élèves attendus, ce qui risque de dégrader le climat scolaire de ces établissements.

De plus, pour certains collèges de notre département, les effectifs prévisionnels annoncés dans les documents de travail de ce CTSD, sont en deçà des prévisions faites par les chefs d'établissements qui s'appuient sur leurs effectifs actuels et par une enquête précise auprès des écoles de secteur. En conséquence, les effectifs classes que nous calculons à l'aide de ces documents de travail peuvent sembler bien loin de la réalité et nous espérons que des réajustements interviendront pour les collèges en difficultés.

Aussi, pour les collèges accueillant des structures ULIS ou UPE2A, nous nous interrogeons comme chaque année sur la prise en compte de ces élèves dans les effectifs globaux des établissements. En effet, il n'est pas possible à l'heure actuelle de connaître leur nombre par division et cela pourra poser des problèmes en cours d'année, au moment de leur inclusion.

Enfin, en CTA, Mme la Rectrice s'est montrée satisfaite du taux d'HSA qui n'augmentait pas. Pour l'Unsa Éducation, si les HSA et les IMP peuvent avoir leur utilité, cela ne fait pas oublier qu'elles font accroître la charge de travail sans en améliorer la qualité.

Nous regrettons cette année encore, malgré la promesse de Mme la DASEN lors du CTSD de l'an dernier, que les IMP soient ajoutées aux heures postes et aux HSA dans le calcul de la DHG. Nous rappelons qu'une IMP rémunérant du hors face à face pédagogique ne peut être considérée comme une heure même si sa transformation en HSE reste possible. Cela fausse grandement le calcul du H/e de chaque établissement.

Nous vous remercions pour votre écoute et pour les réponses que vous pourrez nous apporter.

Florian Mériaux et David Lelong, représentants de l'Unsa Éducation.